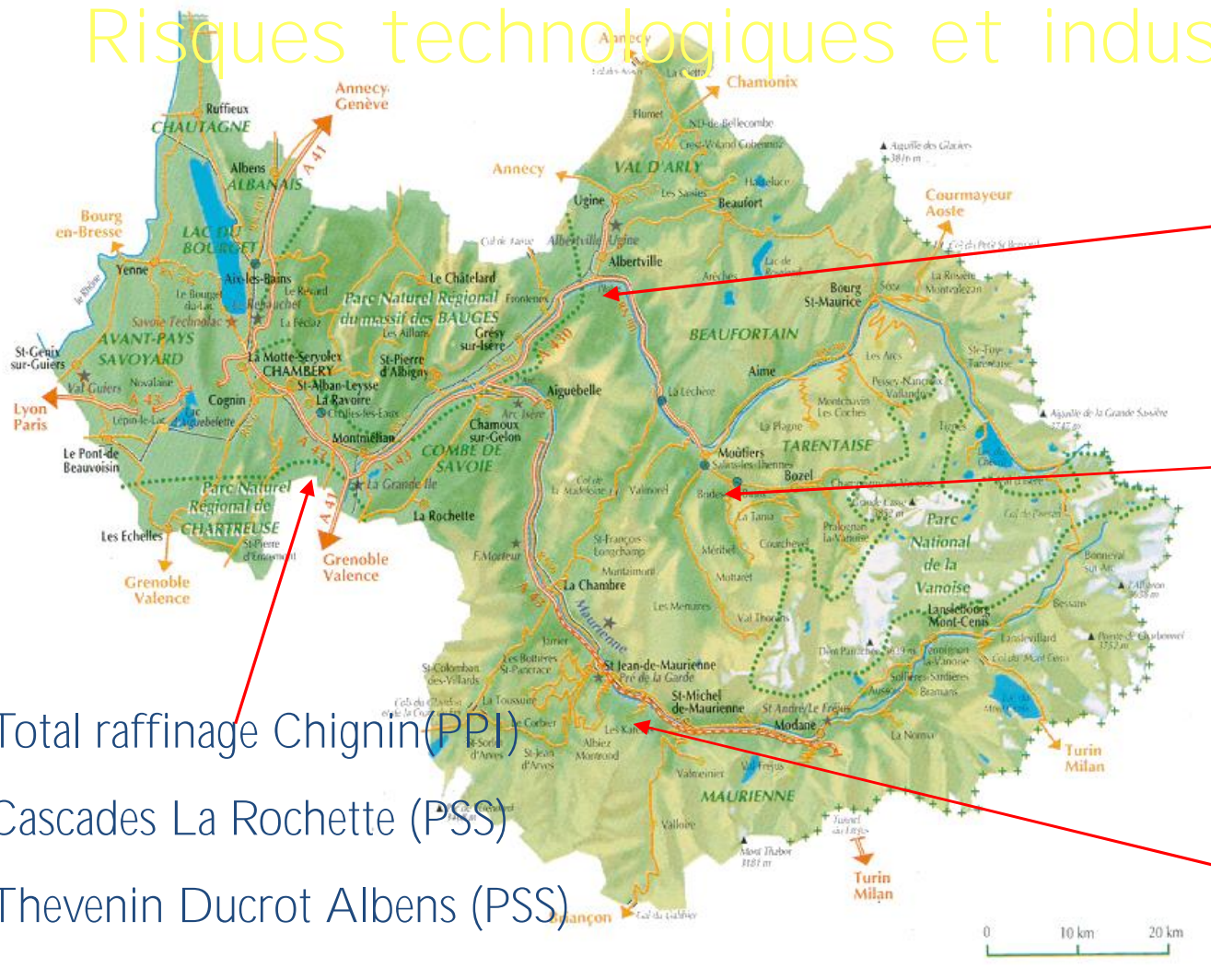


LES PLANS DE SECOURS



Attestation de Formation aux Gestes
et Soins d'Urgence

Risques technologiques et industriels en Savoie



VAL D'ARLY

Ugitech Savoie (PPI)
Cezus Ugine (PPI)
Praxair Ugine (PPI)

TARENTAISE

Métaux Spéciaux Pomblière (PPI)
Dépôt Total Gaz Frontenex (PPI)
Piste Bobsleigh La Plagne (PPI)
Ucar SNC La Léchère (PPI)

MAURIENNE

Thermphos Epierre (PPI)
Prophym La Chambre (PPI)
Arkema La Chambre (PPI)
Pack Système La Chambre (PPI)
Air Product Aiguebelle (PSS)
Aluminium Pechiney (PPI)

Total raffinage Chignin (PPI)

Cascades La Rochette (PSS)

Thevenin Ducrot Albens (PSS)

PSS tunnels routiers > 1500 m (x 7)

PSS tunnels ferroviaires (x 3)

PPI barages (x 4)

PSS lac du Bourget

Plan secours aéroport Chy-Aix

PIS autoroutes

Silos et stockage matières organiques (x 20)

Plans de secours : principes généraux

Définir l'organisation, les mesures de sauvegarde et les moyens de secours à mettre en œuvre face à un risque ou une situation d'urgence collective de toute nature

Prévoir sous un commandement unique l'adaptation et la coordination des moyens de réponse

Pouvoir faire face à un afflux de victimes :

- extrahospitalier : chaîne médicale des secours
- intrahospitalier : plan blanc des établissements de soins

Plan d'organisation des secours ORSEC

Loi du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile

- n Déclinaison départementale / zonale / nationale
- n Dispositions générales : organisation, gestion de crise applicables en toutes circonstances
- n Dispositions spécifiques : propres à certains risques
répertoire des risques existants dans le département
- n Recensement des moyens publics ou privés susceptibles d'être mis en œuvre, modalités d'utilisation

Plan ORSEC

Définit un cadre de Gestion de crise commune

En fonction des risques recensés, référence à des plans d'urgence :

Plan destinés à porter secours à de nombreuses victimes

Plan Rouge

Plans particuliers d'intervention (PPI)

Plans de secours spécialisé (PSS)

Le Plan Rouge



Circulaire du 19 décembre 1989

Prévoit : « les procédures de secours d'urgence à engager en vue de remédier aux conséquences d'un événement entraînant ou pouvant entraîner de nombreuses victimes »

Mise en œuvre d'une chaîne médicale des secours préhospitalière pour assurer :

- Coordination, cohérence, continuité des moyens engagés
- Éviter la désorganisation des structures hospitalières ++



La chaîne médicale des secours

Principes d'organisation

Mise en place la plus rapide possible sur le terrain :

- d' une structure de commandement
- d'une structure de soins
- d'une régulation médicale

Toute victime doit être :

vue médicalement, identifiée, catégorisée en fonction de sa pathologie, stabilisée, soignée, pour permettre son évacuation vers un établissement de soins au plateau technique adapté à son état (Doctrine Française)

La chaîne médicale des secours

Organisation sur le terrain

- Rôle d'évaluation et de renseignement de la première équipe médicale sur les lieux = « bilan d'ambiance »
- Médicalisation de l'avant non systématique :
si nombre d'équipes médicales suffisant
et absence de risque résiduel
- Mise en place d'un poste médical avancé (PMA) =
structure médicale vers laquelle convergent toutes les
victimes

La chaîne médicale des secours

Le PMA

Au PMA : identification, tri et catégorisation selon gravité :

Urgences absolues (UA) : tt en moins de 6 H

Urgences relatives (UR) : tt pouvant être différé

Zone d'accueil « impliqués » : pas de lésion physique apparente mais traumatisme psychique +++

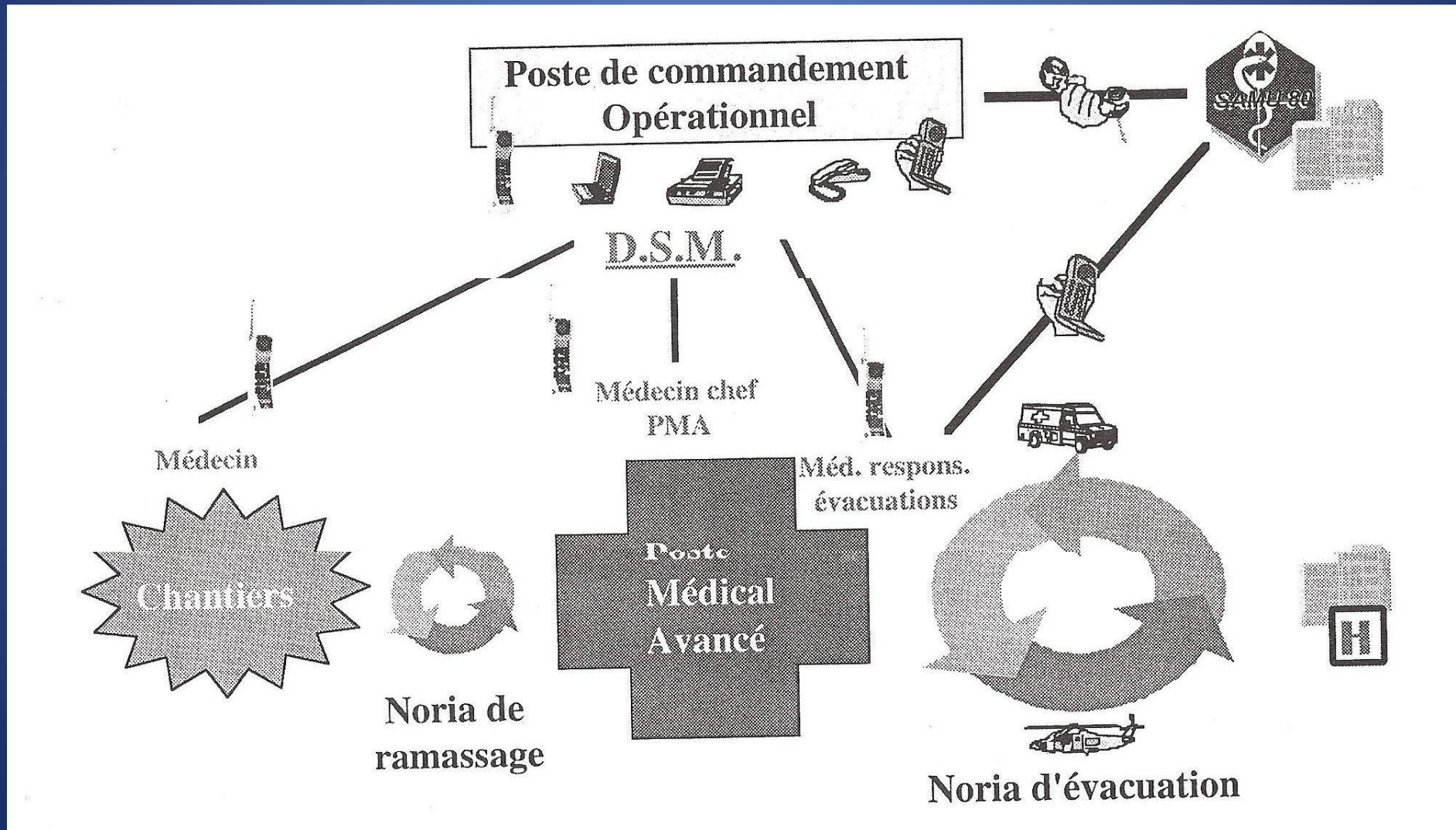
Etablissement d'une « fiche médicale de l'avant »

Mise en condition des victimes avant évacuation

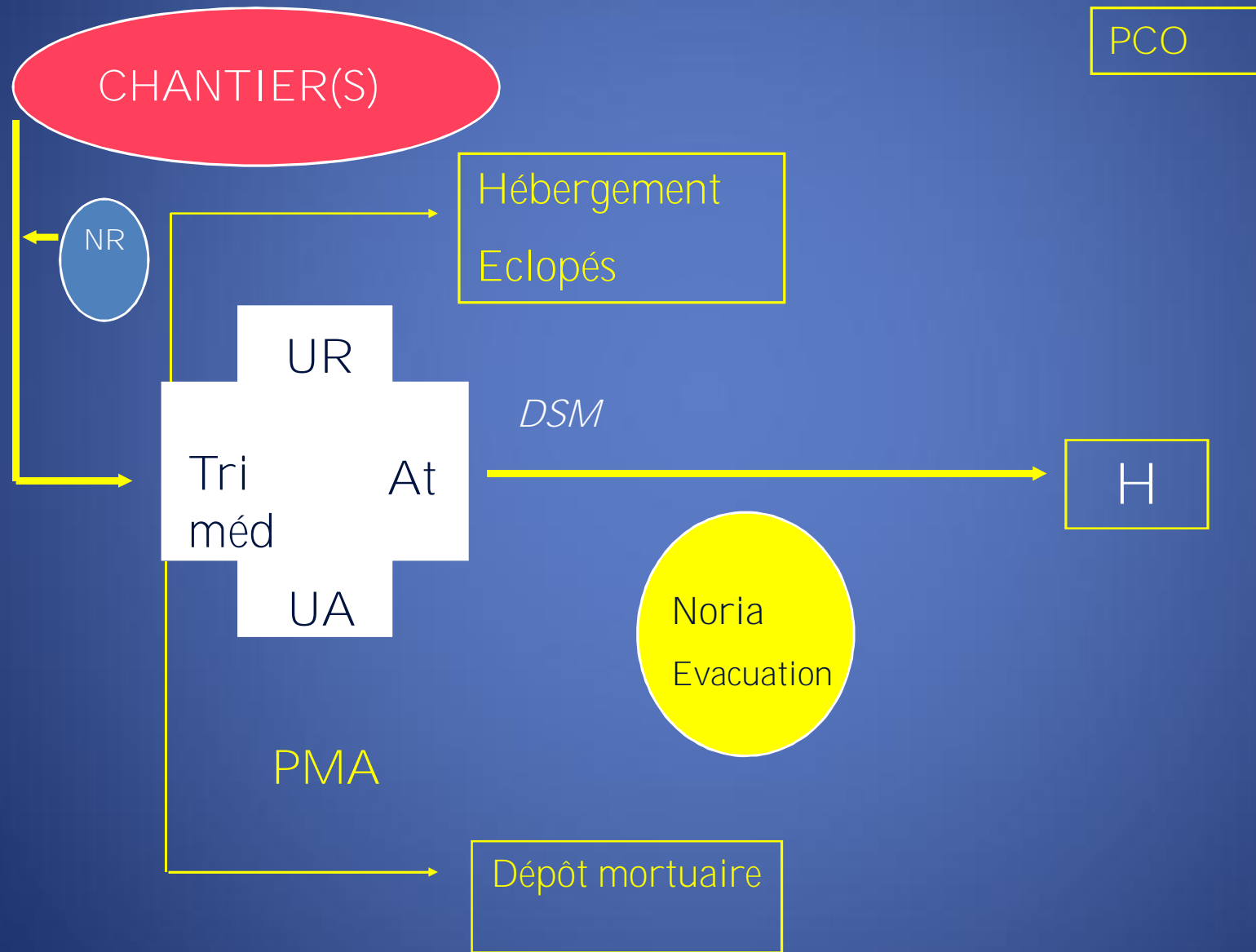
En liaison avec SAMU : orientation en fonction de pathologie et disponibilités d'accueil, choix du vecteur de transport indication de médicalisation



La chaîne médicale des secours



CHAINE MEDICALE DES SECOURS/CATASTROPHE



Les plans gouvernementaux « pirates »

Classés « confidentiel défense »

Plans gouvernementaux de réaction face à une menace ou un acte terroriste. Déclenchés par le 1er ministre

Plan généraliste de vigilance, prévention et protection
= plan Vigipirate

Plans d'intervention spécialisés selon la menace

Biotox (biologique)

Piratox (chimique toxique)

Piratome (nucléaire et radiologique)

Piranet (systèmes d'information)

Piratair (espace aérien)

ORGANISATION DES ETABLISSEMENTS DE SOINS EN SITUATION DE CRISE



PLAN BLANC



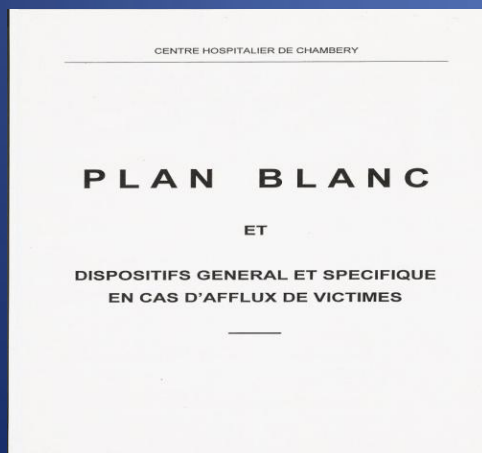
Attestation de Formation aux Gestes et
Soins d'Urgence

Cadre législatif

Loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique

impose à tout établissement de santé, public ou privé, la rédaction d'un plan blanc lui permettant de mobiliser immédiatement les moyens de toute nature, pour faire face à un éventuel afflux de victimes ou à une situation sanitaire exceptionnelle

dispose que tout département élabore un plan blanc élargi



Les établissements de santé

- Sont l'échelon opérationnel de terrain
- Chaque établissement de santé met en œuvre une politique de prévention et gestion de crise
- Parce que :
 - peut être mis en situation de recevoir des victimes non préalablement régulées
 - peut être victime d'une catastrophe ou d'un dysfonctionnement interne avec conséquences sur activité
 - doit assurer la protection de son personnel

Plan blanc : objectifs

Mobiliser l'hôpital face à la crise : en quantité, en qualité, rapidement et dans la durée

Eviter la désorganisation

Assurer la continuité du fonctionnement des services

Prendre le relais des secours préhospitaliers

Répondre aux différentes situations y compris celle où l'hôpital pourrait être victime de l'évènement !

Gestion de l'afflux de victimes : principes

Adaptation des moyens et des structures de l'établissement :

Les personnels

Les capacités d'accueil et de prise en charge

Les dispositifs prévus pour l'accueil et l'orientation des victimes (flux spontanés et régulés)

La logistique, les stocks